



# Fiche formation : CDCIP

## **Certification de Compétence d'Ingénieur Professionnel en Organisation du Travail OPTION Expert Maritime et Fluvial**

### **FINALITE ET PUBLIC CONCERNE**

Cette formation participe :

- Principalement à la certification des experts maritimes et fluviaux lorsque cette formation est requise en complément par les jurys de VAE pour la délivrance du Certificat D'EXPERT MARITIME ET FLUVIAL ;
- À la formation continue des experts maritimes et fluviaux et de tout professionnel qui souhaite être certifié dans la compétence d'ingénieur en organisation du travail.

### **BESOIN, OBJECTIF ET PROGRAMME**

L'objectif est de donner les moyens aux stagiaires de finaliser la rédaction du dossier de certification de compétence d'ingénieur professionnel en organisation du travail afin de le transmettre à la certification de la SNIPF<sup>1</sup>.

Le **programme général** de formation concourant au développement des compétences est le suivant :

1. Accompagner à l'organisation du travail d'un EXPERT MARITIME ET FLUVIAL (deux jours en plusieurs sessions de 2 heures). Approche et démarche pour conduire les expertises. Analyse et compréhension de la problématique. Mise en application sur les différents exemples associés aux blocs de compétences qui caractérisent le métier d'expert maritime et fluvial, à savoir, sur les différents types de navires et bateaux, l'expert maritime et fluvial procède aux calculs, aux examens, aux constatations, aux contrôles, aux évaluations concernant :
  - la structure, coque et accessoires (solidité) selon les types de matériaux (acier, aluminium, composites, béton, bois) ;
  - la stabilité et le franc-bord ;
  - l'ensemble des circuits à bord: l'installation électrique, hydraulique, le circuit de refroidissement, la prise de rejet ;
  - la propulsion, la manœuvrabilité, le bruit, le levage, l'aménagement, les gréements, le chauffage, l'installation du gaz et de l'épuration, et l'ensemble des émissions conformément à la Loi sur la transition énergétique ;
  - la protection, la détection de la lutte contre l'incendie et l'ensemble des dispositifs de sauvetage (drome) ;
  - les types d'exploitation et de marchandises transportées.
2. Apport de méthodologie pour la rédaction du dossier de certification de compétence d'ingénieur professionnel (CDCIP<sup>2</sup> de la SNIPF) (une journée de 7 heures).  
L'accompagnement permettant l'apport de méthodologie de rédaction du CDCIP est réalisé par un expert maritime fluvial Ingénieur Professionnel de France (IPF).

<sup>1</sup> SNIPF : société nationale des ingénieurs professionnels de France.

<sup>2</sup> CDCIF : certificat de compétences d'ingénieur professionnel.



## **DATE, HORAIRES, LIEU ET EFFECTIF DE LA FORMATION**

Le nombre total des stagiaires à chaque session ne pourra excéder : 8 personnes.

Nombre de jours : 3

Nombre d'heures de la formation par stagiaire : 21

Horaires de formation : La première partie du programme, 14 h, s'étend sur le programme général lors de 7 mercredis à raison de 2 heures par mercredi.

La seconde partie du programme dure 7 h, s'étend impérativement après la 1ère partie sur présentation de 7 attestations de réussite aux mercredis et l'inscription d'au moins 4 personnes.

Date des sessions : Les dates des mercredis sont programmées sur le site <https://cfemf.eu/les-mercredis-du-cfemf/>. Une fois les 7 attestations de formation avec succès recueillies, vous êtes accompagné pour présenter votre dossier de demande de certification. Cette demande devra être déclarée avant le 31 décembre 2021.

Lieu de la formation : La formation se déroule à distance

*Ces informations sont prévisionnelles et peuvent être modifiées avant la formation en fonction des situations rencontrées.*

## **ENGAGEMENT DE PARTICIPATION**

Le stagiaire s'engage à assurer sa présence aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus. Il déclare qu'il n'est pas en situation de handicap, physique ou autre. Dans le cas contraire, nous l'indiquer et nous contacter.

## **PRIX DE LA FORMATION**

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à : 2000 euros TTC, net de taxe (en cas de demande d'exonération de TVA validée par le formulaire fiscal N° 3511).

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par le CFEMF pour cette session.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer par le stagiaire comme suit : **30%** à l'inscription pour confirmer l'inscription et le solde à réception de facture à l'issue de la formation. L'inscription du Stagiaire ne sera effective qu'après le paiement de l'acompte de **30%**.

## **PREREQUIS**

BAC + 2 et 4 ans d'expérience professionnelle correspondant aux blocs de compétences des experts maritimes et fluviaux que vous trouverez sur : <https://cfemf.eu/domaine-de-competences/>

## **MODALITES DE DEROULEMENT DE LA FORMATION**

Monsieur Jean-Pierre MORTREUX, expert maritime et fluvial, est chargé par le Centre de formation des experts maritimes et fluviaux, CFEMF, et SRIPF, d'accompagner le stagiaire et d'apporter la méthodologie de rédaction du CDCIP.

Monsieur Jean-Claude FRANTZ, expert maritime et fluvial est chargé par le Centre de formation des experts maritimes et fluviaux, CFEMF, des 2 jours d'accompagnement à l'organisation du travail en expertise maritime et fluviale. [info@cfemf.eu](mailto:info@cfemf.eu).

La formation a lieu à distance.

Face à face pédagogique : cours + exercices.

Supports pédagogiques : Diaporama commenté et apport méthodologique pour la rédaction du CDCIP.

Pour toutes particularités ou handicap nécessitant une adaptation, nous contacter avant l'inscription.



## **MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION**

L'appréciation des résultats de la formation est effectuée à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui pourra se présenter sous forme de QCM ou de réponse libre.

Cette procédure permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue le besoin et l'objectif initial de l'action de formation.

## **SANCTION DE LA FORMATION**

L'objectif est de finaliser la rédaction du dossier de certification de compétence d'ingénieur professionnel et de le transmettre à la certification de la SNIPF (société nationale des ingénieurs professionnels de France). Ce dossier sera accompagné de sept attestations de formation avec succès correspondant à 7 mercredis à raison de 2 heures par mercredi.

Si le jury de certification de la SNIPF valide le dossier, attribution au stagiaire du « certificat de compétences d'ingénieur professionnel en organisation du travail ».

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Le nombre maximal de participants est fixé à 8 personnes.

Le seuil minimal de participants pour que la formation soit dispensée est fixé à 4 personnes. En dessous de ce seuil, la date sera reportée, ou bien la formation pourra être simplement annulée. Dans les deux cas, vous serez informés à l'avance et, en cas d'annulation, vous seriez remboursés des sommes avancées.